

Département de l'Eure
 Arrondissement des ANDELYS
 Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 3 DU 22/06/2022- DB 01

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 17 juin 2022
Date d'affichage : le 17 juin 2022
Nombre de conseillers : en exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15
 Dont pouvoir (s) : 3

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-DEUX JUIN A 18 HEURES 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ

Absents excusés : Françoise COHAN, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE et Chantal QUERNIARD
Pouvoirs de : Françoise COHAN à Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE à Jean-Luc ENJALBERT, de Chantal QUERNIARD à Alain LOEB
 Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Charles DUPONT

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Après avoir choisi le mode du tirage au sort les personnes suivantes figurent sur la liste préparatoire annuelle du jury d'assises pour 2022 :

Commune	Liste générale des électeurs			Jurés
	N° page	Ligne	N°	Nom et prénom
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	98	7	766	RACINE Anthony
VIRONVAY	10	8	89	DELAUNAY Nadine
VIRONVAY	9	4	75	DAVOUST JEREMY

SUPPLEANTS :

Commune	Liste générale des électeurs			Jurés
	N° page	Ligne	N°	Nom et prénom
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	10	01	65	BIRBAUM CHLOE
HEUDEBOUVILLE	08	02	49	BEQUET MARIE
HEUDEBOUVILLE	58	03	449	MILET THOMAS
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	58	04	449	HUARD REMY
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	12	03	084	BOSQUIN CEDRIC
HEUDEBOUVILLE	12	05	084	BRASSE DUBOURDONNAY MURIEL

Pour extrait certifié conforme au registre



Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :